



INVESTMENT  
POWER OF DARING

Formation destinée  
aux dirigeants  
d'entreprises

## La responsabilité civile et pénale des organes de direction, d'administration et de surveillance

---

**FORMATEUR: DR LIES  
HAMIDI**

Plusieurs formules sont proposées,  
selon les besoins et les disponibilités  
de cadres d'entreprises publiques  
et/ou privées

EN  
PARTENARIAT  
AVEC L'IDEG

# La responsabilité civile et pénale des organes de direction, d'administration et de surveillance

## OBJECTIFS

Permettre aux dirigeants d'entreprises de maîtriser les concepts liés à l'acte de gestion. De traiter les problèmes de responsabilité qui en découlent. Qu'il s'agisse de responsabilité civile ou pénale

*Œuvrons ensemble à rehausser l'efficacité des cadres dans la maîtrise des instruments modernes de gestion, le marketing et le management par la mise à niveau de leurs connaissances et un perfectionnement ciblé.*

### BUT (S)



Savoir comment se déroule la vie juridique de l'entreprise à travers sa dimension organisationnelle

### PUBLIC (S) CONCERNÉ (S)



Directeurs généraux, administrateurs, juristes, directeurs des finances, directeurs des ressources humaines, et plus généralement toute personne susceptible d'intervenir dans l'acte de gestion

### DURÉE DU SÉMINAIRE



Deux (02) jours

### NOMBRE MAXIMUM DE PARTICIPANTS



Dix (10)

### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES



§ Exposés – débats  
§ Cas jurisprudentiels  
§ Dossiers de lecture  
§ Bibliographie

### PROGRAMME THÉMATIQUE



§ La faute applicable aux dirigeants de sociétés commerciales  
§ La responsabilité du président du conseil d'administration et du directeur général  
§ La responsabilité pénale des administrateurs

### EXPERT (S) INTERVENANT (S)

Lies HAMIDI – Professeur en droit des affaires



# PROGRAMME DE FORMATION

LK

INVESTMENT  
POWER OF DARING

IDEG → ...

## La faute applicable aux dirigeants de sociétés commerciales

- 1- La faute du dirigeant commise dans la gestion de la société
- 2- La faute, manquement aux devoirs

## La responsabilité du président du conseil d'administration et du directeur général

- 1- Le président du conseil d'administration
- 2- Le directeur général

## La responsabilité pénale des administrateurs

- 1- La distribution de dividendes fictifs
- 2- La publication ou la présentation de bilan inexact
- 3- L'usage des biens ou du crédit de la société contraire à l'intérêt social
- 4- L'usage abusif des pouvoirs et des voix
- 5- Banqueroute

## Contact

LK Investment  
CITE CFPA BT 04 ESC D LOGT N° 03  
2EME ETAGE – CNE BORDJ EL BAHRI  
DAR EL BEIDA – ALGER  
RC N° 16/00-1050289 B 22  
NIF: 002216105028932  
NART: 16392602247  
Email: lkinvestment22@gmail.com  
Mobile : +213 661 23 86 86